

Saint-Bruno, le 10 mars 1982

Monsieur le Préfet,  
Messieurs les Conseillers,  
Conseil de la Municipalité régionale  
de Comté de la Vallée-du-Richelieu

Objet: Choix d'un local pour les  
bureaux de la MRC

---

Messieurs,

A l'assemblée du 10 février 1982, un comité fut formé par le Conseil composé de Messieurs les conseillers Breton, Borremans et Bêgin, avec mandat de faire des recommandations pour arrêter le choix d'un local dans la Ville de Beloeil pour les locaux de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu.

Trois endroits furent visités et évalués, nommément:

1. Un local situé au 510 boul. Sir Wilfrid-Laurier.

Superficie: 1 925 pieds carrés

Situé au rez-de-chaussée -

Stationnement restreint à l'arrière -

Aucune division à l'intérieur -

Aucun agrandissement possible -

Ce local ne possède aucune fenêtre.

Ce local est présentement occupé depuis un mois, cependant le locataire ne possède pas de bail.

Durée du bail demandé: 3 ans

Prix: 7,50 \$ le pied carré

..2

2. Un local situé au 545, boul. Sir Wilfrid-Laurier.

Superficie: 1 130 pieds carrés

Situé au 3e étage - quatre fenêtres - ascenseur

Stationnement adéquat -

Aucune division à l'intérieur -

Edifice neuf (1976)

Agrandissement possible: 870 pieds carrés

Prix: 11 \$ par pied carré annuellement avec augmentation annuelle basée sur l'indice d'augmentation publié par Statistique Canada

Durée du bail: 5 ans demandé, pourrait être réduit à trois ans -

A la charge du locataire: taxe d'affaires, enlèvement des rebuts et ameublement

Coût estimé des partitions: 6 000 \$

3. Un local situé dans la Maison Villebon, propriété de la Ville de Beloeil.

Superficie: 757 pieds carrés

Situé au rez-de-chaussée, déjà aménagé contenant certains meubles d'époque

Stationnement adéquat

Agrandissement possible

La Ville de Beloeil offre de louer ces locaux au prix de 10 \$ le pied carré. La Ville prendrait à sa charge les frais d'entretien et la réparation de la maison, du parterre, du stationnement, chauffage, éclairage et conciergerie.

La MRC aurait l'usage d'une salle, sur demande, de 528 pieds carrés, avec meubles d'époque.

RECOMMANDATION:

Le Comité recommande de louer de la Ville de Beloeil, des bureaux d'une superficie de 757 pieds carrés dans la Maison Villebon, au prix de 10 \$ le pied carré annuellement, pour une durée de 2 ans, avec option de renouvellement pour une période de 3 ans sur demande et une option d'agrandissement sur demande, au même tarif et autres conditions énumérés dans la lettre du directeur général de Beloeil du 5 mars 1982, à partir du 1er mai 1982.

De plus, la Ville de Beloeil devra repeindre les plafonds des bureaux et faire les autres réparations d'usage. Le tout sujet à la signature du bail.

PROCES-VERBAL D'UNE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE  
REGIONALE DE COMTE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU TENUE DANS LE HALL D'ENTREE  
DU CENTRE CULTUREL DE BELOEIL, MERCREDI, LE 10 MARS 1982, A 20 HEURES.

---

Sont présents:

Monsieur Claude Bégin, maire de Saint-Basile-le-Grand  
Monsieur Ferdinand Borremans, maire de McMasterville  
Monsieur Paul Bousquet, maire de Saint-Charles-sur-Richelieu Village  
Monsieur Michel Breton, maire d'Otterburn Park  
Monsieur Michel Chapdelaine, maire de Saint-Denis Village  
Monsieur Honorius Charbonneau, maire de Mont Saint-Hilaire et préfet  
Monsieur Pierre Cloutier, maire de Beloeil  
Monsieur Marcel Dulude, maire de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Georges Flores, maire de Chambly  
Monsieur René Gendron, maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu  
Monsieur Claude Larose, maire de Saint-Antoine-de-Padoue  
Monsieur Jean-Charles Marcil, maire de Carignan  
Monsieur Bertrand Poulin, maire de Saint-Charles-sur-Richelieu Paroisse  
Monsieur Frédéric Trépanier, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu  
Monsieur André-Guy Trudeau, maire de Saint-Mathieu-de-Beloeil et sous-préfet  
Monsieur Wildor Vigeant, maire de Saint-Denis Village  
Monsieur Louis Dufresne, secrétaire-trésorier

---

82-28 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 10 février 1982
3. Ratification de la résolution 82-24 constituant la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu
4. Adoption du règlement numéro 4 décrétant le tarif applicable aux dépenses encourues par un membre du Conseil pour le compte de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu
5. Rencontre à fixer avec le coordonnateur municipal, Monsieur Jean-Pierre St-Amour, pour recevoir des explications sur la préparation du schéma d'aménagement
6. Rapport du Comité pour le choix du futur local de la MRC
7. Approbation du bordereau de comptes à payer numéro 1
8. Correspondance
9. Varia

A la demande de plusieurs membres du Conseil, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour préparé par le secrétaire-trésorier:

M. Bertrand Poulin	- Vente pour taxes
M. Michel Chapdelaine	- Gestion des déchets
M. André-Guy Trudeau	- Nomination de délégués
M. René Gendron	- Bureau d'enregistrement
M. Honorius Charbonneau	- Evaluation foncière
M. André-Guy Trudeau	- Maison du Comté de Verchères

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude, APPUYE PAR M. Ferdinand Borremans et RESOLU QUE l'ordre du jour préparé par le secrétaire-trésorier et tel qu'amendé soit et est adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

82-29 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE SPECIALE DU 10 FEVRIER 1982

M. Georges Flores demande que la résolution 82-17 soit amendée, à savoir:

- après les mots "2e mercredi d'avril" et "2e mercredi de janvier", remplacer Cité de Chambly, 601 Hôtel de Ville par Ville de Chambly, 1 Place de la Mairie -

IL EST PROPOSE PAR M. Jean-Charles Marcil, APPUYE PAR Monsieur Claude Larose et RESOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 février 1982 tel que préparé par le secrétaire-trésorier soit approuvé tel qu'amendé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

82-30 RATIFICATION DE LA RESOLUTION 82-24 CONSTITUANT LA REGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC DU BAS-RICHELIEU

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin, APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant et RESOLU QUE la résolution 82-24 constituant la régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu soit ratifiée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

...3

82-31 ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 4 DECRETANT LE TARIF  
APPLICABLE AUX DEPENSES ENCOURUES PAR UN MEMBRE DU  
CONSEIL POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE  
DE COMTE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU

IL EST PROPOSE PAR M. Claude Bégin, APPUYE PAR M. Frédéric Trépanier et RESOLU QUE le règlement numéro 4, décrétant le tarif applicable aux dépenses encourues par un membre du Conseil pour le compte de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu soit et est adopté tel que lu avec la modification suivante:

"0,19 \$ du kilomètre ou à tout autre taux que le Conseil déterminera de temps à autre par résolution, plus le coût réel du stationnement".

ADOpte A L'UNANIMITE

82-32 RENCONTRE A FIXER AVEC LE COORDONNATEUR MUNICIPAL,  
M. JEAN-PIERRE ST-AMOUR, POUR RECEVOIR DES EXPLICATIONS  
SUR LA PREPARATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT

Monsieur le préfet accorde la parole à M. Jean-Pierre St-Amour, coordonnateur du Ministère des Affaires municipales, pour entretenir le Conseil du cheminement futur que le Conseil pourrait planifier pour la préparation du schéma d'aménagement. M. St-Amour remet aux membres du Conseil une fiche technique intitulée "La période préparatoire à l'élaboration d'un schéma d'aménagement (préliminaire)".

Une soirée d'information pour les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, les membres des Conseils municipaux et les officiers de ces municipalités aura lieu jeudi, le 1er avril 1982, à 19h30, en la salle du Centre culturel de Beloeil, 630, rue Richelieu à Beloeil.

82-33 RAPPORT DU COMITE POUR LE CHOIX DU FUTUR LOCAL DE LA MRC

M. Michel Breton fait rapport au Conseil du travail du comité pour le choix du local pour les bureaux de la Municipalité régionale de comté. Les notes de ce rapport verbal sont jointes au procès-verbal de l'assemblée.

....4

...4

82-33 (suite) ATTENDU QUE le Conseil a nommé un Comité chargé de lui faire des recommandations pour le choix et la location d'espaces pour loger ses bureaux dans la Ville de Beloeil;

ATTENDU QUE le Comité a étudié trois choix de locaux disponibles;

ATTENDU QUE le Comité a transmis ses recommandations;

IL EST PROPOSE PAR M. Frédéric Trépanier, APPUYE PAR M. Claude Larose et RESOLU QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-du-Richelieu offre de louer de la Ville de Beloeil, des bureaux d'une superficie de 757 pieds carrés dans la Maison Villebon, au prix de 10 \$ le pied carré annuellement, pour une durée de 2 ans, avec option de renouvellement pour une période de 3 ans sur demande et une option d'agrandissement sur demande, au même tarif et autres conditions énumérés dans la lettre du directeur général de Beloeil du 5 mars 1982, à partir du 1er mai 1982.

De plus, la Ville de Beloeil devra repeindre les plafonds des bureaux et faire les autres réparations d'usage. Le tout sujet à la signature du bail.

ADOpte A L'UNANIMITE

82-34 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES A PAYER NUMERO 1

IL EST PROPOSE PAR M. Michel Breton, APPUYE PAR M. Bertrand Poulin et RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 1 soit approuvé sur division; M. Georges Flores enregistre sa dissidence sur l'approbation des chèques 17 et 18 pour le paiement du travail de secrétariat temporaire pour les mois de janvier et février 1982.

ADOpte SUR DIVISION

82-35 CORRESPONDANCE

La liste de correspondance suivante est déposée:

...5

82-~~23~~ 5  
(suite)

CORRESPONDANCE

- 9-10-03-82 Lettre du 29 janvier 1982, du Ministère des Affaires municipales, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, nous informant qu'à compter du 1er février 1982, l'assistance technique offerte par le Ministère serait faite par Monsieur Jean-Pierre St-Amour.
- 10-10-03-82 Lettre datée du 15 février 1982, de la firme Bendwell & Associés Ltée, offrant leurs services pour la conception et l'élaboration du schéma d'aménagement.
- 11-11-03-82 Lettre du 17 février 1982, de la firme Somer, offrant leurs services pour la confection du schéma d'aménagement du territoire.
- 12-10-03-82 Lettre du 19 février 1982, de la firme SNC, offrant leurs services pour la confection du schéma d'aménagement
- 13-10-03-82 Lettre du 24 février 1982, du Ministre des affaires municipales, pour féliciter le préfet pour sa récente nomination.
- 14-10-03-82 Lettre du 1er mars 1982, du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction générale de la recherche et de l'enseignement, ayant pour objet: Loi des Abus préjudiciables à l'agriculture - Mauvaises herbes, et nous informant de la tenue de rencontre.
- 15-10-03-82 Lettre du 1er mars 1982, de Guy Sylvain, nous faisant parvenir son curriculum vitae pour la création de futur poste.
- 16-10-03-82 Lettre du 23 février 1982, de Yves Archambault, expert-conseil en urbanisme et aménagement, nous offrant ses services pour la confection du schéma d'aménagement.
- 17-10-03-82 Lettre du 1er mars 1982, de l'Hydro-Québec, nous demandant les détails du programme de travail pour l'élaboration du schéma d'aménagement dans le but de suivre de près nos activités et d'y collaborer dans la mesure du possible.

82-36 CORRESPONDANCE

- 18-10-03-82 Lettre du 3 mars 1982, de Michel Brunette, offrant ses services à titre d'urbanisme et d'aménageur du territoire.
- 19-10-03-82 Lettre du 4 mars 1982, de Pierre Fauchier, offrant ses services à titre d'aménageur-urbaniste.
- 20-10-03-82 Lettre du 5 mars 1982, de M. Robert Fournier, e.a., directeur général, ayant pour objet: La mousse isolante d'urée formaldéhyde.
- 21-10-03-82 Lettre du 24 février 1982, de Daniel Arbour & Associés, nous transmettant une offre générale de prestation de services en matière d'aménagement régional.

82-37 VARIA

Vente pour taxes

M. Poulin demande ce qu'il arrivera de la procédure de vente pour taxes prévue pour l'année 1982. Il apprend d'après les renseignements donnés que les anciens conseils de comté ont été autorisés à poursuivre la procédure engagée en 1981 pour la vente pour taxes en 1982.

Gestion des déchets

M. Chapdelaine mentionne que la Municipalité de Saint-Denis a été avisée que le dépotoir dont ils se servent sera fermé au plus tard en 1982 et fait face à une demande de participation à une étude sur une usine de compostage. Il s'enquiert de l'intérêt de la MRC dans ce dossier. Il lui est répondu que toutes les municipalités de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu ont reçu une invitation pour assister à une réunion d'information, mardi, le 23 mars 1982, à Saint-Thomas-d'Aquin, sur la question de l'enfouissement des déchets solides. Toutes décisions sur ce problème est remise après cette session d'étude.

Nom de délégués

M. Trudeau fait part des difficultés auxquelles font face certaines municipalités pour l'entretien des cours d'eau et demande que des délégués soient nommés.

82-38 7 IL EST PROPOSE PAR M. Claude Larose, APPUYE PAR M. Paul Bousquet et RESOLU QUE MM. André-Guy Trudeau et Bertrand Poulin soient nommés pour représenter les municipalités rurales de l'ancien comté de Verchères et de St-Hyacinthe.

ADOpte A L'UNANIMITE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL REPRESENTANT LES MUNICIPALITES REGIES PAR LE CODE MUNICIPAL

Bureau d'enregistrement

M. Gendron remarque que les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu sont desservies par plusieurs bureaux d'enregistrement et s'interroge à savoir s'il y aura un regroupement. A la demande du préfet, M. St-Amour rapporte que ce dossier est présentement à l'étude à Québec.

Evaluation foncière

82-39 8 IL EST PROPOSE PAR M. Honorius Charbonneau, APPUYE PAR M. Paul Bousquet et RESOLU QU'une entente soit faite avec la firme Leroux, Beaudry, Picard pour qu'ils acceptent de continuer jusqu'au 31 décembre 1982, la mise à jour des rôles d'évaluation des municipalités de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu qui faisaient autrefois partie du Comté de St-Hyacinthe, aux mêmes conditions déjà conclues par les représentants du Comté de St-Hyacinthe.

ADOpte A L'UNANIMITE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL REPRESENTANT LES MUNICIPALITES REGIES PAR LE CODE MUNICIPAL

Maison du Conseil de Comté de Verchères

M. Trudeau s'enquiert du partage des pouvoirs, droits et obligations entre la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu et les corporations de comté de St-Hyacinthe et de Verchères notamment la disposition de la Maison du Conseil de Comté de Verchères.

39  
82-40 IL EST PROPOSE PAR M. André-Guy Trudeau, APPUYE PAR M. Michel Chapdelaine et RESOLU QUE demande soit faite au Comité de Consultation de la zone 09 (Richelieu) pour que le rapport qui doit déterminer les conditions de partage soit présenté dans les plus brefs délais tel que prévu dans les lettres patentes incorporant la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-du-Richelieu.

...8

82-410

(suite)

QUE copie de la résolution soit envoyée à Madame Diane Viau, secrétaire du comté de consultation de la zone 09 et au ministre des affaires municipales.

ADOpte A L'UNANIMITE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL REPRESENTANT LES MUNICIPALITES REGIES PAR LE CODE MUNICIPAL

82-421

Comité de sélection pour l'engagement d'une secrétaire

IL EST PROPOSE PAR M. René Gendron, APPUYE PAR M. Marcel Dulude et RESOLU QUE MM. Claude Larose, Georges Flores et Michel Chapdelaine forment le Comité de sélection pour l'engagement d'une secrétaire.

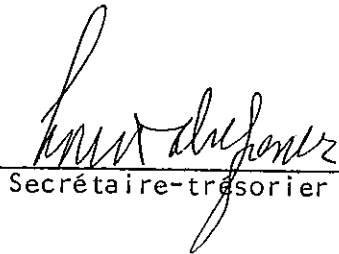
ADOpte A L'UNANIMITE

82-432

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSE PAR M. Maurice Gendron, APPUYE PAR M. Pierre Cloutier et RESOLU QUE l'assemblée soit levée. Il est 22h25.

ADOpte A L'UNANIMITE

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

  
\_\_\_\_\_  
Préfet